

# 1<sup>er</sup> Congrès National des Fonds Solidarité Logement :

## Synthèse de l'Atelier n°5

### « Précarité énergétique : quelles actions de prévention ? »

Atelier 1 animé par J.CHABAUD, Responsable de la Mission Agenda 21 – CG33  
Atelier 2 animé par A.ROSSI, Chargé de Mission à l'ADF



## 1<sup>er</sup> Congrès National des F.S.L

jeudi 23 avril 2009 – 14h30 / 16h00 – Salle F

### Interventions :



• **FSL du Gers (32)** – « Action Insertion Énergie ; convention CG32 - ADEME » par R.SAINT-MEZARD, chef du service de lutte contre l'exclusion.



• **FSL des Pyrénées Atlantiques (64)** – « La lutte contre la précarité énergétique : dispositif mis en place dans les Pyrénées Atlantiques » par J.FILLEAU, responsable du pôle logement.

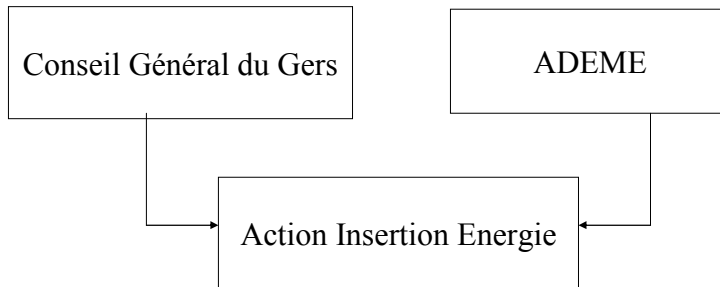


• **Réseau RAPPEL** – « La précarité énergétique : réalités et enjeux de la précarité énergétique » par F.DIMITRIOPOULOS, animateur du réseau.



• **Association Médiance 13** – « Dispositif de médiation sociale en milieu urbain pour lutter contre la précarité énergétique » par S.EL SASSI en partenariat avec S.PONS (EDF) et M.AUZIAS (CG13),





## Contexte

- Accord Cadre 2004-2009 : « Environnement, maîtrise de l'énergie et développement durable » signé entre le département et l'ADEME

- ↳ - Politique de maîtrise des déchets
- Politique de maîtrise de l'énergie

- ↳ • schéma départemental de l'habitat
- action insertion énergie

↳ Convention ADEME – Conseil Général  
(Contrat de projets Etat Région 2007-2013 et Programme PRELUDE)

## Problématique

- Faible production de logements sociaux
- Rôle important du parc privé dans le logement social
- Parc privé vétuste - nombre important de logements indécents voire insalubres
- Augmentation des factures énergétiques (+ 400 demandes au FSL en 2004 par rapport à 2003)
- 80% de la population est éligible au PDALPD

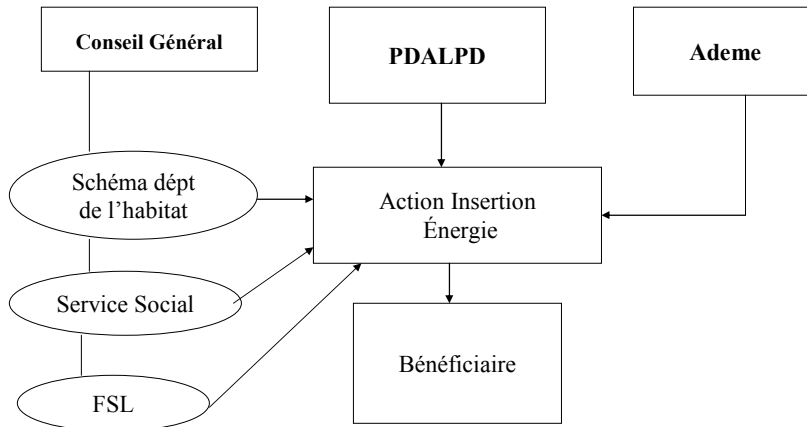
## Objectifs

- Réaliser des diagnostics thermiques
- Préconiser des travaux

Pour:

- ❖ lutter contre l'exclusion liée aux charges énergétiques
- ❖ contribuer à améliorer le niveau énergétique (confort)
- ❖ réduire les factures d'énergie (économie)
- ❖ contribuer à améliorer la santé
- ❖ contribuer au maintien dans le logement

## Partenariat



## Modalités de fonctionnement

- Public bénéficiaire
- Motif de la demande
- Diagnostic thermique accompagné
- Financement

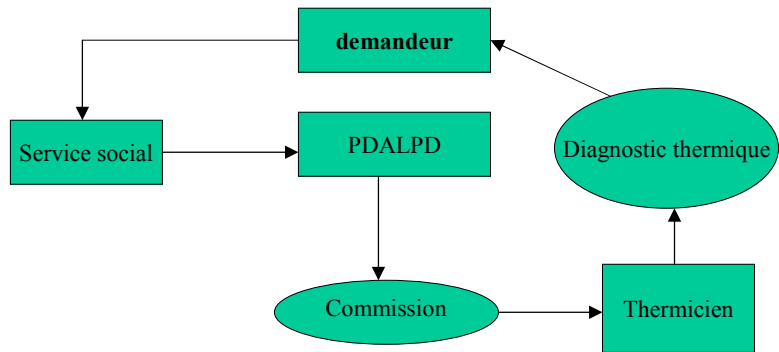
## Public bénéficiaire

- Public éligible au PDALPD (cumul de difficultés financières et sociales)
- Locataire (parc public et privé)
- Propriétaire occupant

## Motif de la demande

- Chauffage inadapté (convecteurs électriques dans maison non isolée, poêle à pétrole, absence de chauffage)
- Inconfort (factures importantes mais chauffage insuffisant)
- Logement (factures énergétiques trop élevées par rapport la taille du logement)

## Diagnostic thermique accompagné



## Budget prévisionnel

Actions	Montant	Assiette
Diagnostics thermiques: 30 diagnostics x 350€	10 500 €	10 500 €
45 diag acc x 500€	22 500 €	22 500 €
Actions de prévention, sensibilisation...	16 650 €	16 650
Financement petits travaux	8 000 €	....
<b>Total</b>	<b>57 650€</b>	<b>49 650€</b>

## Plan de financement

<b>Organismes</b>	<b>Montant</b>
Conseil Général (FSL)	32 825€
ADEME	24 825€
<b>Total</b>	<b>57 650€</b>

## Éléments de Bilan

(sur total demandes diagnostics 2007)

- Augmentation des familles monoparentales (44 % en 2004, 65% en 20)
- Moyenne des ressources par famille = 1042€
- 30 % des diagnostics aboutissent à des travaux : isolation, changement chauffage, amélioration renouvellement de l'air
- 20% des dossiers se heurtent au refus des propriétaires bailleurs

## Résultats de la démarche diagnostics + travaux

- Les travaux réalisés ont abouti à :
  - augmentation importante du confort
  - baisse significative des factures
  - moral meilleur
  - abandon du désir de déménager

## Difficultés

- Mobilisation des bailleurs (nécessité de médiation)
- Faiblesse des revenus des bailleurs et des locataires
- Mobilisation des bénéficiaires (accompagnement aux démarches)

## Perspectives 2008

- Poursuivre les diagnostics thermiques (équipement de chaque logement en ampoules basse consommation et kits hydro économes)
- Actions nouvelles :
  - accompagnement de groupes d'usagers sur le thème des économies d'énergie
  - intervention systématique du thermicien lors des relogements en PST (50 en 2008)
  - interventions éducatives du thermicien sur demande des travailleurs sociaux

## Conclusion

- Impact social important
- Ancrage de l'action dans un ensemble départemental cohérent

## **La lutte contre la précarité énergétique Dispositif mis en place dans les Pyrénées Atlantiques**

1. LE DISPOSITIF: cadre de l'expérimentation
2. LA MISE EN OEUVRE: premières conclusions

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## **1- LE DISPOSITIF: une volonté d'agir de manière préventive sur les impayés en matière d'énergie**

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Les constats

### Les aides apportées à travers le FSL:

- les aides curatives: paiement des factures
- les aides à la gestion budgétaire: un accompagnement social
- les aides à la recherche d'un logement plus adapté aux ressources

Toutefois aucune intervention ne permettait d'agir sur le montant des factures d'énergie (hormis les actions menées dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne)

En outre, le montant moyen des aides accordées au paiement des factures d'énergie est en augmentation

De nombreux ménages vivent sans aucun confort (absence de moyen de chauffage ou refus de l'utiliser)

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Les enjeux

- **une amélioration du confort de vie devant faciliter une insertion socioprofessionnelle**
- **des factures énergétiques moins élevées**
- **une amélioration thermique du bâti**

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Le dispositif

### un comité technique: l'instance opérationnelle

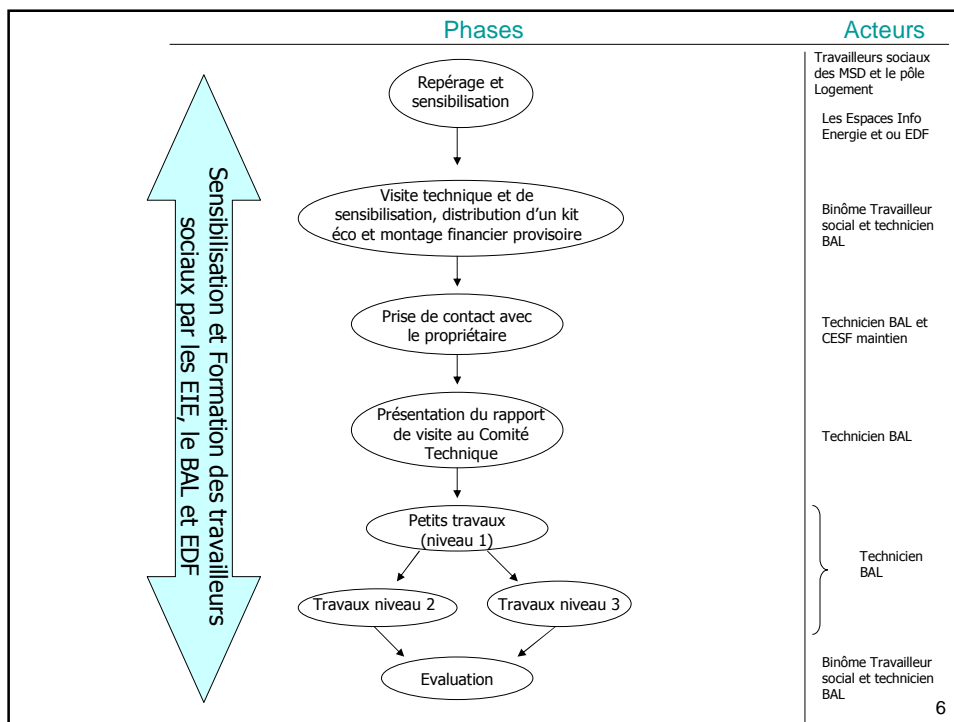
#### ➤ composition:

- Le Conseil général
- EDF et GDF
- Les Responsables MSD des territoires d'expérimentation
- Un travailleur social
- BAL
- Espace Info Énergie

#### ➤ missions :

- suivre la mise en oeuvre du dispositif, en assurer l' évaluation et effectuer les propositions d'évolution
- étudier les dossiers et donner un avis sur l'octroi des aides financières

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



## L'expérimentation

- Deux territoires :
  - la MSD de Nay: rurale
  - la MSD de Bayonne: urbaine
- Durée de l'expérimentation : jusqu'à fin 2009
  - objectifs en 2008 : 30 dossiers
  - 2009 : 70 dossiers

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## 1<sup>er</sup> niveau de travaux

Petits travaux avec l'intervention du moniteur auto réhabilitation

**Montant max de 200 €  
subvention de 100 % du coût des travaux  
+ soutien moniteur auto réhabilitation**

**Nb : identifier les petits équipements qui seront installés par le locataire ou le propriétaire occupant avec le soutien du moniteur auto-réhabilitation.**

Ampoules basse consommation (10 €)  
Joints calfeutrages des ouvrants (3,50 € le rouleau)  
2 embouts aérateurs robinet : brise jet (2,50 €)  
Joints robinet (coffret 3 €)  
Douilles électriques (1,35 €)  
Douchette + flexible (10 €)  
Flexible gaz (28 €) + raccord sécurité (33 €)  
Mastic vitrerie (3 €) + mastic silicone  
Horloge programmation (4,20 €) (exemple : utilisation lave linge en heures creuses)  
Mécanisme chasse d'eau (24 €)  
Vitrages épais + mastic  
Prises électriques (remplacement ou fixation)

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## 2<sup>ème</sup> niveau de travaux

Les travaux de 2<sup>ème</sup> niveau doivent correspondre à des travaux de moyenne importance et pouvant être réalisés en auto réhabilitation afin de réduire le coût de la prestation.

Montant maximum de la subvention: 1000 € pour un propriétaire bailleur et 3000 € pour un propriétaire occupant. La subvention doit atteindre 60 à 90% du montant des travaux suivant les possibilités financières du propriétaire.

### Exemples de travaux:

Isolation : Laine de verre à dérouler (4 € / m<sup>2</sup>)

Convecteurs types rayonnants (remplacement si installation conforme au minimum disjoncteur différentiel 30 ma) – 150 € / convecteur

Têtes de robinets / robinet thermostatiques

Régulateurs d'ambiance (entre 50 et 200 €)

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## 3<sup>ème</sup> niveau de travaux

Travaux nécessitant l'intervention de professionnels du bâtiment

Montant maximum de la subvention: 2 400 € pour un propriétaire bailleur et 5 000 € pour un propriétaire occupant. La subvention doit atteindre 60 à 90% du montant des travaux suivant les possibilités financières du propriétaire.

### Exemples de travaux:

Changement menuiseries (fenêtre – porte d'entrée) avec double vitrage

Isolation

Installation chauffage (exemple : chaudière à condensation, système chauffage bois, eau solaire, système thermodynamique air/eau)

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## 2- LA MISE EN ŒUVRE: premières conclusions

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

### L'importance de la sensibilisation des usagers

**objectif principal** : susciter l'adhésion des usagers au dispositif

- ✓ un travail mené par le travailleur social; réelle plus value lorsqu'il participe aux visites du logement
- ✓ importance des réunions d'information collectives
- ✓ difficultés à susciter l'adhésion des usagers en zone urbaine: peu d'orientations vers le dispositif et absences fréquentes des usagers lors de la visite du technicien

## Les difficultés à intervenir sur le bâti

### ➤ en zone urbaine:

Des locataires dans des copropriétés

Des propriétaires bailleurs peu enclins à la réalisation de travaux

### ➤ en zone rurale:

Les propriétaires occupants: des situations juridiques complexes, des indivisions;

Des propriétaires bailleurs avec peu de revenus

Une amélioration du confort des occupants mais des difficultés à agir de manière conséquente sur la performance énergétique du bâti

➤ **Des petits travaux simples à réaliser** : changement de fenêtres, de convecteurs, isolation du chauffe eau...

Une amélioration du confort de vie: moins d'humidité, chauffage plus aisé mais peu d'incidences sur les factures

➤ **Un enjeu persistant** : la performance énergétique des bâtiments dans un contexte de hausse du coût de l'énergie

Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la performance du bâti avant et post travaux

## Exemples de dossiers

# La précarité énergétique : Réalités et enjeux de la précarité énergétique.

Phénomène ancien mais en émergence forte :

- ✓ Augmentation du prix des énergies.
- ✓ Préoccupation environnementale.
- ✓ Inquiétudes sur l'évolution de la précarité.

## Qui est concerné par la pauvreté énergétique ?

- En France : **aucune définition officielle ni indicateurs dédiés** pour caractériser la pauvreté énergétique
- Des **croisements de données et d'évaluations** permettent toutefois d'approcher l'ampleur du phénomène
- En Grande-Bretagne la notion de « **fuel poverty** » s'applique aux **ménages dont la dépense énergétique dépasse 10 % des revenus**

## Quelques indicateurs, plusieurs approches possibles

### Approche monétaire :

- 12,4% des Français vit sous la seuil de pauvreté (INSEE 2006)  
Soit **7,8 millions de pers** et **3,4 millions de ménages**
- **12% des ménages** sont qualifiés de « clients précaires » = dont la facture énergétique excède 10% revenus annuels (EDF, 2004)  
Soit plus de **7 millions de pers** et **3 millions de ménages**

### Approche administrative :

- Bénéficiaires des FSL/FSE pour régler des impayés de factures (2006)  
Près de **700 000 pers** et **300 000 ménages**

**Approche subjective** (déclarative) :

- **6,2% des Français** déclarent être en incapacité d'assurer une température adéquate dans leur logement en raison de faibles revenus et de mauvaises performances énergétiques (EU-SILC 2002 – 2005)  
Soit près de **4 millions de pers** et **1,7 millions de ménages**
- **10% des Français** déclarent avoir eu froid dans leur logement pendant au moins 24 heures au cours des 12 derniers mois (INSEE, ENL 2001)  
Soit plus de **6 millions de pers** et **2,6 millions de ménages**

**Approche technique** : logements inconfortables, indécents ou indignes

- 5,5 millions de pers soit 2,4 millions de ménages vivent en situation d'**inconfort** et de **surpeuplement**
- 3,7 millions de pers soit 1,6 millions de ménages, dans des **logements passoirs**
- 3,4 millions de **logements sont dépourvus de chauffage**

## Le « fuel poverty » appliqué aux ménages français Les revenus :

Distribution du revenu disponible par décile de la population (limite haute)

D'ci les	2004
D10	11 477 Ū
D20	14 408 Ū
D30	17 581 Ū
D40	20 942 Ū
D50	24 599 Ū
D60	28 623 Ū
D70	33 171 Ū
D80	39 356 Ū
D90	49 554 Ū
D95	62 095 Ū

**Revenu disponible (INSEE) :**

- Revenus d'activité
  - Revenus du patrimoine
  - Transferts en provenance d'autres ménages
  - Prestations sociales
- Nets des impôts directs

**4 impôts directs généralement pris en compte :**

- Impôt sur le revenu
- Taxe d'habitation
- Contributions sociales généralisées
- Contribution à la réduction de la dette sociale

## Le « fuel poverty » appliqué aux ménages français Les consommations :

- Logement moyen de 80 m<sup>2</sup>
- Pour un prix moyen de l'énergie de chauffage de 0,083 €/kWh.
- Consommation de chauffage de 200 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne dans un écart de 100 à 300 kWh/m<sup>2</sup>, soit de 660 à 2000 €.
- Taille moyenne de la famille 2,4 personnes
- Le chauffage de l'eau avec la même énergie que le chauffage pour 2 000 kWh, soit 170 €.
- Et les autres consommations évaluée à 270 €

**En résulte une facture moyenne de 1100 à 2440 €**

## Le « fuel poverty » appliqué aux ménages français

Croisement des revenus avec les consommations :

Énergie de chauffage prix moyen à 0,083 €		3 premiers déciles (limite haute)			5° décile	8° décile
Besoins m <sup>2</sup>	Facture	11 477 €	14 408 €	17 581 €	24 599 €	39 356 €
300 kWh	2444 €	21%	17%	14%	10%	5%
200 kWh	1776 €	15%	12%	10%	7%	4%
100 kWh	1108 €	10%	8%	6%	5%	2%

- Chaque décile représente environ 2 500 000 ménages
- L'essentiel des 3 premiers déciles est concerné par le seuil des 10 %
- Dans certains cas cette limite touche jusqu'au 5° d'écile

➔ Ce sont donc **environ 5 millions de ménages** qui pourraient entrer dans la définition Anglaise de « fuel poverty »

## L'habitat des ménages modestes

Statut d'occupation	En %		En nb.	
	Ménages modeste*	Autres ménages	Ménages modeste*	Autres ménages
Locataires du secteur social	<b>24,7%</b>	13,2%	<b>1 832 500</b>	2 300 000
Locataires du secteur privé	<b>19,6%</b>	19,1%	<b>1 470 000</b>	3 342 500
Propriétaires occupants	<b>35,0%</b>	37,4%	<b>2 625 000</b>	6 545 000
Accédants à la propriété	<b>13,5%</b>	25,9%	<b>1 012 500</b>	4 532 500
Autres statuts (logés gratuitement)	<b>7,2%</b>	4,4%	<b>540 000</b>	770 000
	100%	100%		

\* Ménages modestes  
= 3 premiers déciles

- Le parc social accueille 25 % des familles modestes
- 20% de locataires et 35% de PO modestes dans le parc privé

## Les conséquences de la pauvreté énergétique

- ⇒ Les problèmes posés vont bien au delà des impayés d'énergie.

## Conséquences financières

Les difficultés de paiement des factures entraînent :

- Le recours aux aides, avec son caractère humiliant et autres travers des mécanismes d'assistance
- L'endettement avec l'appel à l'emprunt ou l'étalement des dettes
- L'utilisation d'autres budgets dédiés à des besoins tout aussi importants comme le logement, l'alimentation, l'éducation, etc...
- L'instauration de mécanismes de restriction, voire de privation entraînant d'autres conséquences

## Conséquences techniques

Les restrictions de chauffage ont des conséquences sur le logement :

- un logement mal chauffé sera humide
- un logement mal aéré sera humide et malsain
- un logement humide se détériorera, permettra le développement de moisissures, deviendra propice à l'insalubrité

Outre l'utilisation « d'émetteurs » d'humidité (type poêle à pétrole), les familles ont tendance à se calfeutrer empêchant l'évacuation de cette humidité



## Conséquences sanitaires

Une ambiance froide n'est pas, par elle-même, facteur de maladies, par contre elle engendre un certain nombre de phénomènes :

- Pour maintenir sa température interne notre corps doit compenser ses déperditions, cette compensation est source de **fatigue**
- Le froid favorise des réactions vasomotrices, éternement, goutte au nez, pouvant favoriser la **transmission de pathogènes**

Les liens entre la pauvreté énergétique et des risques sur la santé sont peu étudiés en France, mais **des soupçons de causalité existent pour un certain nombre de pathologies** :

- Maladies respiratoires
- Maladies cardio-vasculaires
- Arthrites et assimilées
- Dépression



Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009

## Parfois, un véritable danger

Dans les cas extrêmes :

- Incendies
- Intoxications au monoxyde de carbone

Souvent liés aux solutions de chauffage d'appoint (poêles à bois, à pétrole)

Depuis un siècle et demi, il s'avère que la mortalité est supérieure en hiver par rapport à la moyenne annuelle :

- Ce phénomène représente 31.000 décès excédentaires en Grande Bretagne, partiellement attribués au phénomène de « fuel poverty » et à la mauvaise qualité du bâti (en France, pas d'indicateurs)
- Les pays les plus touchés sont l'Irlande et l'Europe du Sud (peu préparés au froid)
- Les moins touchés sont la Suède et la Finlande (100 % de l'habitat très bien isolé)

Source : Pr HEALY, *Fuel Poverty and Health*

Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009

## **Agir sur le terrain : Des approches complémentaires**

- **La pédagogie**
- **La communication**
- **Les solutions techniques**

Il ne sert pas à grand chose d'expliquer qu'il faut baisser le chauffage si les fenêtres ne ferment pas, les actions à mettre en place doivent être cohérentes avec les réalités des logements et de leurs occupants.

## **Améliorer les compétences**

- **Des formations sont organisées par l'ADEME et d'autres organismes.**

Elles sont destinées aux travailleurs sociaux, accompagnateurs logements, personnels des bailleurs et toutes personnes concernées par l'accompagnement des familles dans leurs logements.

Elles permettent de prendre conscience du phénomène, orienter les familles, délivrer les conseils de base.

## Agir sur les comportements

C'est le domaine le plus foisonnant des actions de lutte contre la précarité énergétique :

- Spectacles
- Ateliers
- Guides
- Plaquettes
- Expositions

Ces actions doivent surtout s'attacher à être en phase avec le public ciblé.

## Agir sur les logements

### Les fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie

Une quinzaine de territoires (souvent CG) ont mis en place des « Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie », ils fonctionnent **en lien étroit avec les services sociaux** et mobilisent **plusieurs financeurs** : CG, EPCI, fournisseurs d'énergie...

#### Le processus d'intervention auprès des ménages :

1. **La détection** est généralement faite par les **services sociaux** :
  - Soit par une sélection dans les demandes d'aide aux impayés
  - Soit par des travailleurs sociaux formés ou sensibilisés
2. **Les techniciens** issus d'associations énergies ou d'amélioration de l'habitat réalisent une **visite** : relevé technique du logement, analyse des factures et du comportement



- Les principaux points de déperditions ou de dangers sont repérés



- Un débat est mené avec la famille et le travailleur social pour proposer les solutions les mieux adaptés
- Une recherche de solutions techniques et de financements poussée
- Des travaux plus ou moins importants sont réalisés.



Photos A3E et Gefosat

Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009

D <sup>e</sup> partement	N <sup>o</sup>	Nom du dispositif
Aisne	02	Fonds Solidarit <sup>e</sup> Logement
Ardennes	08	Auto-am <sup>o</sup> loration des logements des b <sup>e</sup> n <sup>e</sup> ficiaires du RMI
Cr <sup>o</sup> tes pr <sup>e</sup> -ardennaises	08	Fonds de soutien aux actions sociales sur l'OPATB des cr <sup>o</sup> tes pr <sup>e</sup> -ardennaises
Ari <sup>e</sup> ge	09	Fonds d'aide <input type="checkbox"/> la ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie (FAME)
Dr <sup>o</sup> me	26	Fonds solidarit <sup>e</sup> pour la ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie (FSME)
Haute Garonne	31	Aide pr <sup>e</sup> ventive <input type="checkbox"/> la ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie dans le cadre du FSL
Gers	32	Action insertion <sup>e</sup> nergie
Gironde	33	Volet pr <sup>e</sup> vention du Fonds Solidarit <sup>e</sup> Logement
H <sup>e</sup> rault	34	Fonds d'aide aux travaux de ma <sup>o</sup> trise de l'eau et de l' <sup>e</sup> nergie (FATMEE)
Jura	39	Fonds social d'aide aux travaux de ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie (FSTME)
Loire	42	Fonds d'aide aux locataires et propri <sup>e</sup> itaires occupants (FALPO)
Lot	46	Fonds social d <sup>e</sup> partemental d'aide <input type="checkbox"/> la ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie
Oise	60	Volet pr <sup>e</sup> ventif du Fonds d <sup>e</sup> partemental de l' <sup>e</sup> nergie
Deux-S <sup>e</sup> vres	79	Action structurante energie du FSL
Tarn	81	Mesures pr <sup>e</sup> ventives dans le cadre du fonds solidarit <sup>e</sup> <sup>e</sup> nergie
Vienna	86	Politique d'action sociale de la CAF en faveur de la ma <sup>o</sup> trise de l' <sup>e</sup> nergie

Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009

Un guide pour accompagner  
la mise en place d'un fonds  
social d'aide aux travaux de  
maîtrise de l'énergie

Edité par l'ADEME en 2008

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009

## Le réseau RAPPEL

Créé grâce au soutien de l'ADEME et de la Fondation Abbé Pierre

Animé par le CLER et BCE.

160 membres issus de l'habitat, de l'énergie et de l'action sociale dans 67 départements et représente les trois métiers très concernés par la précarité énergétique :

Il propose plusieurs outils :

- ✓ Une newsletter bimestrielle
- ✓ Une liste de discussion
- ✓ Un bulletin d'information semestriel
- ✓ Des rencontres d'acteurs annuelles
- ✓ Un site internet



<http://www.precarite-energie.org/>

Réseau RAPPEL

La précarité énergétique : Congrès FSL avril 2009



## PREVENTION DES IMPAYES D' ENERGIE

FSL DES BOUCHES DU RHONE



## Bouches du Rhône : le contexte ...



Un taux de chômeurs , et de foyers vivant en dessous du seuil de pauvreté ( 13,2% pour le département et 17,3% à Marseille) plus élevé que la moyenne nationale.....

Dans le cadre de la convention EDF/CG13 , une contribution d'EDF au dispositif « solidarité énergie » visant à :



Aider les personnes en difficulté à payer leurs factures D'énergie (+ de 14 000 Aides Curatives en 2007 )



Financer les aides préventives et les mesures de prévention qui leur sont destinées



## LA DEMARCHE

Une volonté commune du CG13 et d'EDF : **AGIR EN AMONT**

### FINALITE DU PROJET



Ce projet s'inscrit dans l'objectif de **maintenir des familles en difficulté dans leur Logement**, avec un coût de charges compatible avec leurs ressources .

Un dispositif qui vise à **induire et accompagner les changements de comportement des clients** dans leur utilisation quotidienne de l'énergie de électrique.



« Aller du **CURATIF** au **PREVENTIF** »



## LE DISPOSITIF

Un dispositif expérimental **INNOVANT** :



- d'une **durée de 12 mois** à partir d'octobre 2008
- développé auprès de **300 ménages domiciliés à Marseille (1er/12ar.)**
- **bénéficiaires d'une aide curative** au titre des impayés d'énergie qui présente **2 axes complémentaires** visant à :

⊗ Réduire le montant des factures à venir : **Actions de prévention** réalisées par un **prestataire « Médiance 13 »**, retenu suite à appel d'offre du CG13, pour dispenser les conseils personnalisés destinés à mieux maîtriser la consommation dans la durée.

⊗ En faciliter le paiement : **Aides Préventives** sous forme de subventions pour le ménage

Public  
bénéficiaire  
du PDALPD

Faibles revenus, ou en rupture partielle ou totale de ressources, Difficulté Récurrente pour le paiement de leur facture, en situation de « surconsommation » d'électricité





## ROLE DU PRESTATAIRE : LES ACTIONS DE PREVENTION pour REDUIRE LE MONTANT DES FACTURES A VENIR

**Médiance 13**, association créée en 1996 à Marseille ayant pour objet

- ✚ de mettre en place des points d'accueil ( PSP ) afin de faciliter l'accès aux droits , et aux services publics, des habitants des Bouches du Rhône
- ✚ de développer des actions de prévention et de médiation sur les territoires.

Une visite  
à  
domicile

- **La Réalisation d'un « Diagnostic Energie »**
  - Parc d'appareils , usages, habitudes de consommation d'énergie ; Approche globale de l'état du logement..
  - Type de contrat Energie /Relève du compteur

Entretiens  
individualisés

**La Distribution du kit « éco-énergie »** (coupe-veille, lampes basse-consommation ,..) – **Conseils d'utilisation associés**

Réunions  
collectives

**Des entretiens individualisés** à fréquence mensuelle ou trimestrielle pour mettre en place le suivi budgétaire

**L'Organisation de réunions d'information sur la maîtrise des dépenses d'énergie**



## LES AIDES PREVENTIVES pour FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES

OBJECTIF

**Accompagner le ménage vers une maîtrise de son budget d'énergie**

- ❖ *Prévenir de nouveaux impayés et le surendettement*
- ❖ *Privilégier la Mensualisation du paiement des factures*

DEFINITION

**L'aide préventive consiste en une prise en charge d'une part de la facture annuelle d'électricité à venir, sur la base des consommations estimées par EDF**

COMMENT ?

**Calcul de la facture estimative théorique annuelle ( FETA )**  
**Durée : un an reconductible**

CALCUL

**Montant forfaitaire de 170 € + 30€ pour chaque personne supplémentaire vivant au foyer .**



## EVALUATION DE L' ACTION PERSPECTIVES



Création d'un **COMITE DE PILOTAGE** , chargé du pilotage technique de l'action : il comporte des représentants du CG13 , d'EDF et de Médiance 13.



### Analyse des résultats de l'expérimentation

Exemple d'indicateurs du tableau de bord :

- le nb de ménages suivis dont la consommation d'énergie a baissé
- le nb de situations d'impayés régularisées suite à l'accompagnement
- le nb de ménages ne renouvelant pas de demande d'aides FSL .....

**DECISION DE GENERALISATION DU DISPOSITIF**  
en fonction des résultats de l'évaluation FIN JUIN



## 1<sup>er</sup> Congrès National des F.S.L

jeudi 23 avril 2009 – 16h30 / 18h00 – Salle F

### Interventions :



• **FSL de la Gironde (33)** – « L'action du FSL 33 pour lutter contre la précarité énergétique » par O.ARNAUD, directrice adjointe.



• **FSL du Bas-Rhin (67)** – « Le « Warm Front » : fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie » par MO.ZINCK, chef du service pour l'accès à l'autonomie sociale.



• **Conseil Général de l'Aisne (CG 02)** – « Les interventions du FSL, volet énergie » par V.DENIMAL, chef du service logement.



• **GDF Suez** – « Actions contre la précarité énergétique » par O.COMELLI, chargé de mission national solidarité.



1<sup>er</sup> Congrès National  
des  
Fonds Solidarité Logement

# L' ACTION DU FSL33 POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



Atelier 5 « Précarité énergétique : quelles actions de prévention ? »  
Intervention d'Odile ARNAUD, directrice adjointe du FSL 33

Jeudi 23 avril 2009 – 16h30-18h / Salle F

## Le plan de l'intervention

- Définition de la précarité énergétique
- Présentation rapide du FSL33: budget, personnel, et fonds énergie/eau
- Trois types d'intervention en matière de précarité énergétique : aides précarité, aides prévention et aides techniques
- Les pistes de travail



OArnaud-fsl33-congrès-avril2009

64

## La précarité énergétique

définition :

- situation d'inconfort et/ou de difficultés financières liées à la consommation d'énergie dans le logement

facteurs aggravants :

- de faibles ressources
- un logement inadapté (mal isolé, mal conçu, ancien, dont le chauffage est vétuste)
- un coût croissant des énergies

(définition empruntée au réseau rappel).



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

65

## Le FSL 33

- Un GIP
- Un budget global d'intervention d'un montant de 8 millions d'€
- Des fonds distincts exemple sur 2008
  - Logement : 4 586 400 €
  - Energie : 2 628 700 €
  - Eau : 1 030 878 €



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

66

## L'équipe du FSL

- Une Direction :  
1 directrice, 1 directrice adjointe, 1 chef de service  
1 secrétaire de direction et 1 secrétaire / accueil
- Un Service Socio –Administratif  
2 conseillères techniques chargées du maintien  
1 conseillère technique chargée de l'accès  
9 instructeurs chargés du traitement des dossiers
- Un Service Accompagnement social  
12 travailleurs sociaux chargés des mesures d'accompagnement social  
1 conseillère technique chargée du suivi des associations agréées  
2 secrétaires
- Un Service Contentieux  
2 responsables, 1 secrétaire

Soit 35 personnes



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

67

## Le fonds énergie

Son financement :

- Le Conseil Général
- La CAF
- Les communes adhérentes - 42 -
- La MSA
- Les fournisseurs d'énergie :
  - EDF-SA
  - Gaz de France
  - Gaz de Bordeaux



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

68

## Le fonds eau

- 83 communes ou syndicats de communes adhérents
- La Communauté Urbaine de Bordeaux
- Les sociétés fournisseurs d'eau :
  - Lyonnaise des Eaux
  - Saur France
  - Sogedo
  - Veolia



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

69

## Trois types d'intervention

- Les aides précarité
  - Les aides curatives
  - Les aides préventives
- Les aides prévention
- Les aides techniques



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

70

## Les aides précarité

### Objet :

- aider les ménages à régler leurs factures d'énergie ou d'eau.

### Public :

- Publics du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.
- Ménages aux revenus précaires



## Les aides précarité

### Les aides curatives

pour le paiement :

- d'une facture
- d'une dette

### Les aides préventives

- paiement d'une ou deux mensualités
- aide pour la facture de régularisation



## Les aides préventives

- L'idée : permettre à toute personne quelle que soit sa situation financière d'assumer tout ou partie de ses factures d'énergie et d'eau grâce notamment à la mensualisation adaptée.
- Le constat : depuis 3 ans, les aides préventives se maintiennent dans les 20 % et ce malgré une incitation forte tant vers les publics que vers les fournisseurs pour la mise en place de la mensualisation.



## Trois types d'intervention

- Les aides précarité
  - Les aides curatives
  - Les aides préventives
- Les aides prévention
- Les aides techniques



## Les aides prévention

### Publics concernés

- les ménages dont le budget est provisoirement déséquilibré
- Les personnes confrontées à une surconsommation exceptionnelle



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

75

## Les aides prévention

### objectifs

- Elles soutiennent la réalisation d'un projet visant l'autonomie d'un ménage pour :
  - le règlement de ses factures
  - la maîtrise des consommations d'énergie/d'eau
- Elles permettent :
  - la mensualisation des charges
  - la prévention du surendettement



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

76

## Maitrise de la consommation

- Des aides financières :
  - subventionnent une intervention technique sur le bâti
  - financent l'achat de matériel et d'équipement de chauffage adapté
- Des aides techniques



## Les aides techniques

- Les conseils adaptés suite à un diagnostic social
- Les mesures d'accompagnement social
- Les actions collectives d'information pour la maîtrise des énergies



## Le diagnostic social

- demandé par la commission FSL au travailleur social du FSL en cas de **surconsommation**
- permet de faire un état des lieux :
  - ↳ de l'isolation du logement,
  - ↳ des équipements de chauffage,
- Ces informations sont associées :
  - ↳ aux comportements d'utilisation des occupants
  - ↳ au budget dont ils disposent



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

79

## Les suites du diagnostic

- **Si problème de bâti :**
  - ↳ orientation vers un opérateur spécialiste de l'amélioration de l'habitat
- **Si problème de comportement :**
  - ↳ Conseils apportés sur la bonne utilisation des équipements et les gestes d'économies



OArnaud-fs133-congrès-avril2009

80

- **Et dans tous les cas** accompagnement budgétaire pour la prise en charge autonome des factures à venir (mensualisation adaptée notamment..)
- **Le recours à la mesure d'accompagnement social** est réservé aux situations où un cumul de difficultés sociales est identifié .



## Les actions collectives d'information

- Accompagner le changement des énergies (ORU, réhabilitation classique logement social)
- Sensibiliser certains publics à la maîtrise de l'énergie : primo-accédants, personnes au parcours locatif chaotique, bénéficiaires de minima sociaux....



- Elles se déroulent en séance collective,
- Le groupe est préconstitué
- L'info est faite à partir d'un diaporama évoquant les préoccupations au quotidien, et les gestes pratiques d'économie d'énergie
- Une plaquette d'info est remise ainsi que du matériel (ampoule basse conso, prise programmable, thermomètre d'ambiance)



## Les pistes de travail

- Organiser systématiquement une orientation adaptée en cas de mal-logement constaté, dans le cadre de l'intervention du service d'accompagnement social
- Intensifier le recours aux mensualisations dont les mensualisations adaptées
- Faire mieux connaître les informations collectives aux partenaires pour une diffusion plus importante auprès des publics fragiles



1<sup>er</sup> Congrès National  
des  
Fonds Solidarité Logement



Merci de votre attention

OArnaud-fs133-congrès-avril2009

85

# Le « Warm Front » Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie



1<sup>er</sup> congrès des FSL

ATELIER 5 : jeudi 23 avril 2009

## LE BAS-RHIN

### Quelques chiffres

Le Bas-Rhin fait partie de la Région Alsace

Population totale : 1 063 000 habitants en 2005 (INSEE) pour 523 communes mais la Communauté Urbaine de Strasbourg réunit à elle seule 456 551 habitants (44 %)

Pour une superficie de 4 755 km<sup>2</sup>  
Soit une densité : 224 habitants au km<sup>2</sup> (2x plus élevée que la France Métropolitaine : 113 hab/km<sup>2</sup>)

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

1) quelques chiffres

2) le logement social

3) le parc privé

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE BAS-RHIN

### Quelques chiffres

#### Une période de hausse du chômage

Le chômage a augmenté de manière significative de 2001 à 2005, réduisant l'écart qui existait traditionnellement entre l'Alsace et le reste de France.

Au 31 janvier 2009, 35 670 personnes étaient demandeurs d'emploi (2 204 500 au niveau national)

#### Avec des allocataires de RMI, plus nombreux...

1 ménage sur 16, soit 6,2% des ménages bas-rhinois, bénéficient du RMI.

Au 31 janvier 2009, le dispositif RMI dénombrait 14 119 allocataires.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

1) quelques chiffres

2) le logement social

3) le parc privé

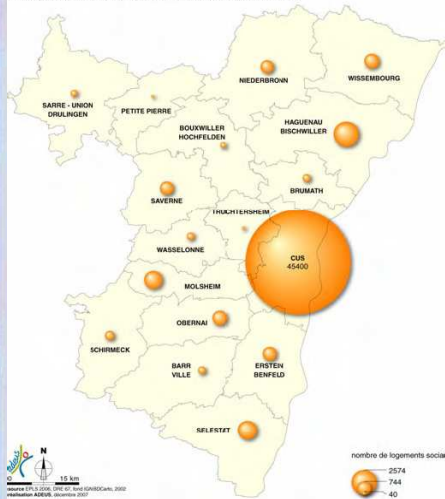
[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE BAS-RHIN LE LOGEMENT SOCIAL

Nombre de logements sociaux dans le département du Bas-Rhin en 2006



En 2006, le nombre de logements sociaux s'élève à 56 256 logements. Soit un niveau d'offre inférieur à la moyenne nationale (53 logements sociaux pour 1000 habitants, contre 69 pour la moyenne française). En outre, cette offre n'est pas répartie de façon homogène sur le territoire : le bassin d'observation de la CUS en concentre à lui seul 45 400, soit 80 % du parc.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

- 1) quelques chiffres
- 2) le logement social
- 3) le parc privé

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE BAS-RHIN LE LOGEMENT SOCIAL

### Les demandeurs de logements sociaux : une demande stable mais très élevée

Au 1er janvier 2007, le département du Bas-Rhin compte **19 322 demandeurs** de logements sociaux.

Le niveau des demandes demeure **très stable d'une année sur l'autre** malgré une légère diminution (de l'ordre de 2 %) par rapport au 1er janvier 2006. La pression reste cependant très forte, car l'offre en logements sociaux est toujours très inférieure à la demande.

**Le délai moyen d'attente** de la demande satisfaite au courant du dernier semestre 2006 est également en légère diminution (10 mois contre un peu plus de 11 mois).

Cependant, les demandes non encore satisfaites de **plus de 2 ans et donc considérées comme «anormalement longues»** sont en forte progression atteignant **17 %** de l'ensemble des demandes contre 14 % l'année précédente.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

- 1) quelques chiffres
- 2) le logement social
- 3) le parc privé

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE BAS-RHIN

### LE PARC PRIVE

Les points essentiels sur l'offre et les besoins en locatif privé

- De par ses caractéristiques de taille et de localisation, le parc privé est particulièrement recherché par les jeunes décohabitants et les ménages en mobilité résidentielle.
- Si ce rôle est pleinement repérable sur le territoire de la CUS, dans le reste du département, l'insuffisance de l'offre locative sociale explique la part importante des familles notamment monoparentales parmi les locataires du privé.
- Bien qu'accueillant proportionnellement moins de ménages modestes que le parc social, le locatif privé compte tout de même 70% des ménages relevant du parc aidé de par leurs ressources.
- Malgré une stabilisation des prix des loyers ces dernières années, peu de dispersion des prix est observable entre les différents territoires du département. Les zones les moins chères ayant tendance à rattraper les zones de prix les plus élevés.
- Les taux d'effort dans le locatif privé demeurent les plus élevés : ainsi parmi les bénéficiaires des aides au logement, plus d'un tiers d'entre eux concèdent plus de 30% de leur budget pour le loyer, même après déduction de l'allocation logement.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

- 1) quelques chiffres
- 2) le logement social
- 3) le parc privé

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE CONSEIL GÉNÉRAL 67

Le département du Bas-Rhin est composé de 44 cantons, chaque canton est représenté par un conseiller général.

Le budget 2009 s'élève à 1 139 millions d'euros, soit

- 420 millions d'€ au titre de la solidarité

- 7 millions d'€ au titre de l'habitat dont 3,13 millions d'euros consacrés au Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil Général 67 est organisé en 5 pôles (4 opérationnels et un fonctionnel) sous la direction d'un directeur général des services.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE CONSEIL GENERAL 67

### La politique de l'habitat

#### Missions et Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la démarche « des Hommes & des Territoires », le Département a mis en œuvre pour la troisième année en 2008 la délégation des aides à la pierre de l'Etat sur le territoire départemental, en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg.

Il s'agit pour le Conseil Général d'une intervention volontariste qui constitue un prolongement naturel de sa compétence d'action sociale depuis les années 1980. Le Département est également engagé avec force dans des interventions conférées par la loi : la mise en œuvre conjointement avec l'Etat du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV), et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)  
1) la politique de l'habitat

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE CONSEIL GENERAL 67

### La politique de l'habitat

#### Les actions 2008

Depuis 2006, date de la délégation des aides à la pierre, le Département s'est engagé avec force pour le développement d'une offre de logements à loyer encadré, tant dans le parc HLM que dans le parc privé avec l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

	2006		2007		2008	
	Objectifs	Agréés/ Financés	Objectifs	Agréés/ Financés	Objectifs	Agréés/ Financés
Logements sociaux	800	661	800	882	<b>907</b>	<b>915</b>
Logements conventionnés ANAH	200	151	210	269	<b>235</b>	<b>346</b>

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)  
1) la politique de l'habitat

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE CONSEIL GÉNÉRAL 67

### La politique de l'habitat

#### **Chiffres clés pour 2008**

##### Fonds de solidarité pour le logement :

5 215 dossiers instruits pour le fonds de solidarité logement :

- 2 219 dossiers au titre de l'accès à un logement (contre 2 302 en 2007)

- 749 dossiers au titre du maintien dans les lieux (contre 1 012)

- 2 247 dossiers au titre des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone (contre 3 561)

##### Pour les aires d'accueil des gens du voyage :

14 aires ouvertes représentant 485 places et une aire de grand passage représentant 80 places.

##### Handilogis 67 :

79 relogements dans le parc HLM de logement adapté au handicap.

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67  
1\) la politique de l'habitat](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE PDALPD

2005- 2009 : 3ème plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dans le Bas-Rhin

#### **L'animation et l'organisation du PDALPD**

- une animation multipartenariale basée sur un renforcement du rôle des acteurs
- une articulation du PDALPD avec d'autres dispositifs
- un volet PDALPD intégré dans l'observatoire départemental de l'habitat

#### **Connaissance de la demande et des besoins**

- **les grandes familles** : pack mutation, production de grands logements, fonds grandes familles,...
- **les ménages sortant de résidence sociale, de CHRS et de logements d'insertion**
- **les personnes handicapées nécessitant un logement adapté**
- **les nomades sédentarisés**
- **les jeunes,**
- **les personnes susceptibles de relever d'une pathologie psychiatrique**

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67  
1\) la politique de l'habitat](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## LE PDALPD

### Un développement de l'offre en logements dans le parc privé

- le dispositif d'éradication du logement insalubre et non décent
- la mise en œuvre des ateliers de recherche de logement et bureau d'accès au logement
- la mise en place d'une action de mobilisation du parc privé locatif : PIG, logements à loyer maîtrisé, système de sécurisation pour les accédants

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

### Un développement de l'offre en logements dans le parc public

- le financement de 1 400 logements par an en moyenne
- la création de 20 grands logements par an
- la réalisation d'au moins 100 PLAI par an
- la création ou réhabilitation d'au moins 10 places d'hébergement d'urgence par an
- la transformation de 3 FTM en résidence sociale, sur 5 ans
- la création d'au moins 4 maisons relais sur 5 ans
- la production de logements adaptés

## Pourquoi un Fonds social d'aide aux travaux ?

2005	2 480 dossiers traités	282 906 €
2006	2 510 dossiers traités	547 024 €
2007	3 561 dossiers traités	725 579 €

Un nombre de dossiers FSL d'impayés d'énergies en forte augmentation de 2005 à 2007  
(+ 44 %)

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## Impayés – Fonds de Solidarité Logement

### Nature des dossiers d'impayés traités

<b>Electricité</b>	2195	<b>62 %</b>
Gaz	1073	30 %
Fioul	95	3 %
Autres (bois, charbon...)	198	6 %
<b>Total</b>	<b>3561</b>	<b>100%</b>

(données issues du Bilan 2007)

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## Ressources des demandeurs

- ✓ Presque 60% des foyers demandeurs disposent de **moins de 350 € par personne** (enfants inclus)
- ✓ Presque la moitié des demandeurs touchent des prestations familiales
- ✓ **38% sont RMistes**

### Ressources / personne dans le foyer

< 350 €	<b>58 %</b>
350 – 500 €	25 %
> 500 €	17 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### Nature des Ressources des demandeurs (cumulatives)

<b>Prestations Familiales</b>	<b>48 %</b>
<b>RMI</b>	<b>38 %</b>
ASSEDIC	21 %
API	8 %
PA	7 %
AAH	4 %
IJ	3 %
ASF	1 %

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

## Localisation des ménages

- ✓ 43 % des demandeurs du Bas-Rhin sont domiciliés à Strasbourg (64 % Communauté urbaine de Strasbourg)
- ✓ Les 57 % restants sont principalement répartis sur les UTAMS de CUS Nord, Haguenau et Sélestat

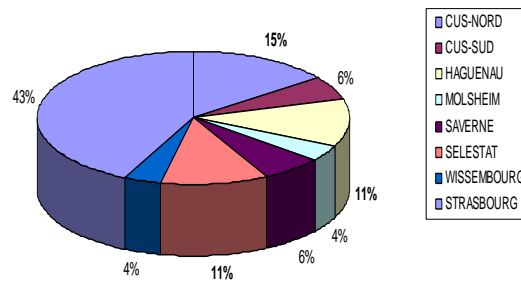
[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

Répartition par UTAMS  
des 6905 dossiers impayés FSL (logement social et privé)



## Répartition par bailleur

- ✓ Une grande majorité des demandeurs dans le parc privé

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

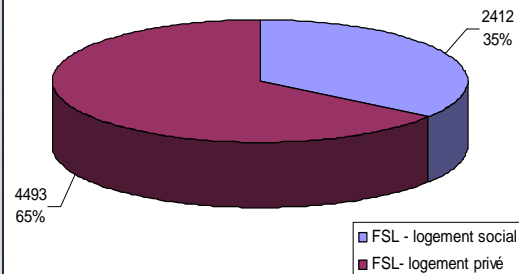
[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)

Répartition des logements (social / privé)

6905 demandes FSL traitées en 2005, 2006 et 2007



## Synthèse

- ✓ **Plus de 3 000 foyers** demandent des aides pour régler leurs impayés d'énergie
- ✓ 66% sont des **familles monoparentales**
- ✓ Ces foyers disposent de **moins de 350 € / personne**
- ✓ 60 % sont sur le département du Bas-Rhin, hors Ville de Strasbourg
- ✓ Une grande majorité est logée dans le **parc privé**

## L'intervention du FSL aujourd'hui

- Les actions **CURATIVES** :
  - ✓ aides au financement des impayés
  - ✓ Accompagnement social ponctuel des ménages endettés
- Volonté de développer des actions **PREVENTIVES**

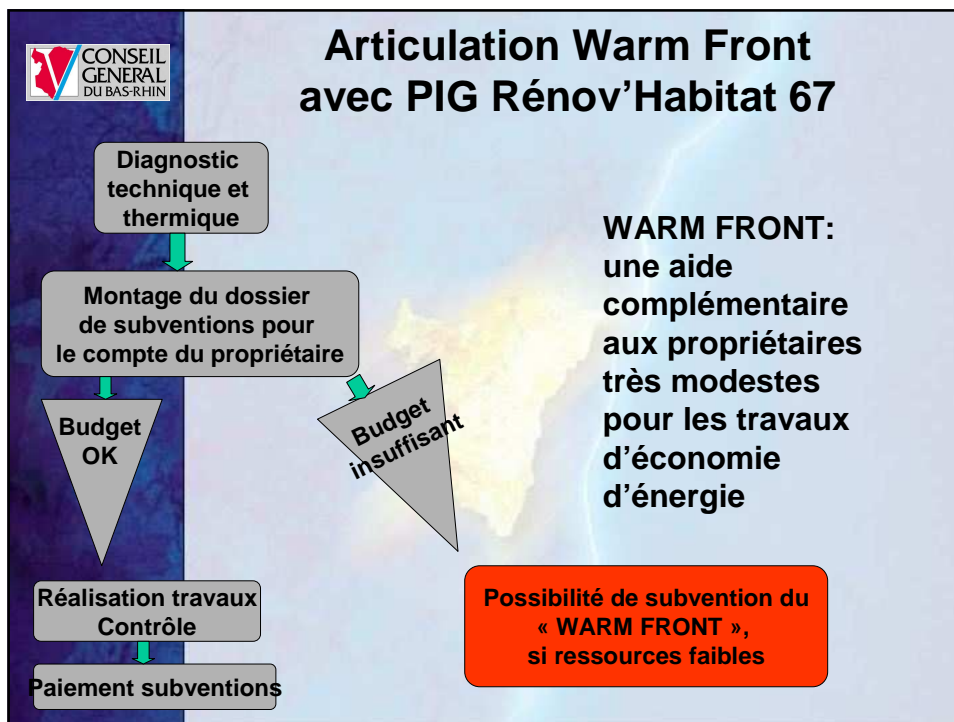
## Participation des fournisseurs d'énergie au budget du FSL aujourd'hui

- Des fournisseurs financeurs **obligatoires** mais un **montant libre** (ES, EDF, GS, GDF, GBarr, Régies Municipales de Niederbronn, Erstein, Sarre Union)
- **131 020 €** en 2007 de participations (hors CG) sur un budget de 3 133 000 €
  - **soit moins de 4%** du budget total des financeurs obligatoires
  - **17 %** des dépenses globales du FSL



## L'intervention du FSL en 2009

- Mettre en place des actions **PREVENTIVES**
  - ✓ Formation des CESF à la maîtrise de l'énergie à destination des publics précaires
  - ✓ **Articulation avec le PIG Rénov'Habitat 67**
  - ✓ Création d'un **Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie**  
« Warm Front »



**CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

## Pourquoi la création du Warm Front ?

**Pourquoi un fonds d'aide aux travaux ?**

- ✓ Lutter contre la pauvreté / prévenir l'exclusion
- ✓ Améliorer la santé : surmortalité et salubrité du logement
- ✓ Lutter contre les accidents domestiques
- ✓ Réduire l'impact environnemental
- ✓ Améliorer le confort

**Pour qui?**

- ✓ Propriétaires occupants très modestes et propriétaires bailleurs s'engageant à faire du logement très social

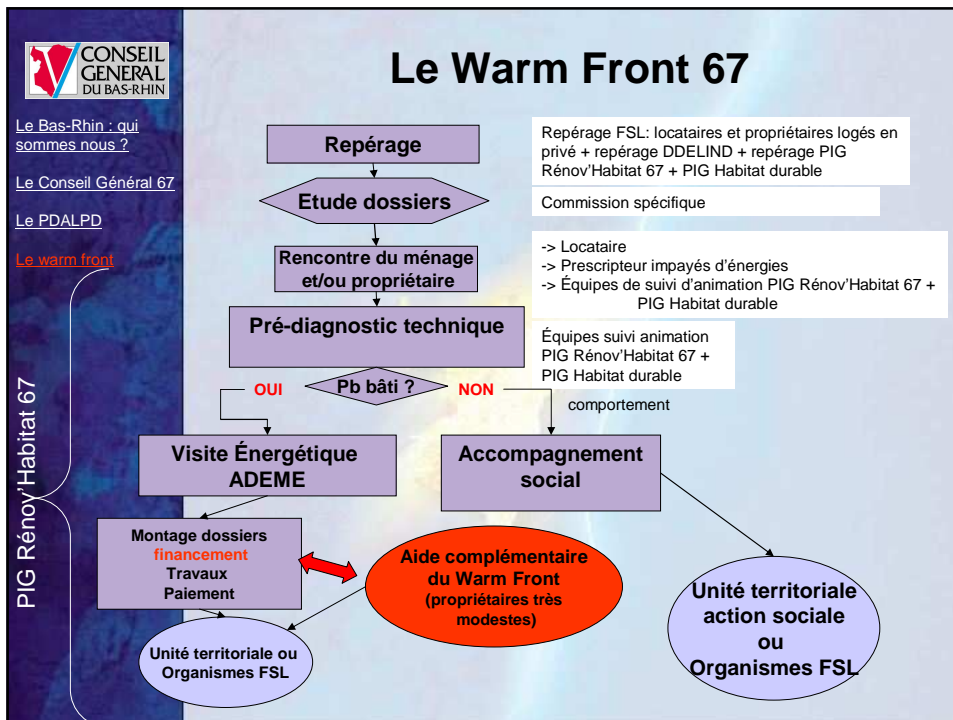
**=> Logements du secteur privé**

[Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?](#)

[Le Conseil Général 67](#)

[Le PDALPD](#)

[Le warm front](#)



**CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

Le Bas-Rhin : qui sommes nous ?  
 Le Conseil Général 67  
 Le PDALPD  
 Le warm front

**Les partenaires du Warm Front**

**Un partenariat en cours de constitution...**

- ✓ Conseil Général
- ✓ Région Alsace
- ✓ Collectivités
- ✓ CAF
- ✓ Fondations
- ✓ Fournisseurs d'énergie (négociation en cours au regard des Certificats d'Economie d'Énergie)

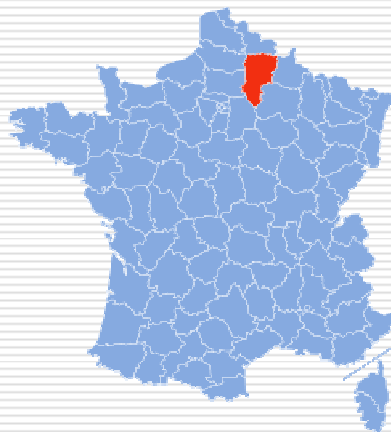


**Budget prévisionnel envisagé : 100 000 €**

**Mise en œuvre : 2<sup>ème</sup> semestre 2009 (réajustement du dispositif en 2010)**

## Le département de l'Aisne

---



## Quelques chiffres clés pour le département de l'Aisne

---

- ❖ **LA POPULATION DU DEPARTEMENT DE L' AISNE EST DE 535 489 HABITANTS (1999)**
  - ❖ **LE PARC EN LOGEMENTS 2007 EST DE 252 118**
  - ❖ **LE TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX EST DE 15 %**
  - ❖ **LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU RMI EST DE 10 500**
  - ❖ **UN TAUX PPPI DE 9.2 %**
-

## Le fonds de solidarité logement

---

- ❑ Un budget annuel de 3 000 000 €
  - ❑ 1 045 000 € Pour le volet énergie
  - ❑ Plus de 5 000 dossiers accordés par an
- 

## Les interventions du FSL volet énergie

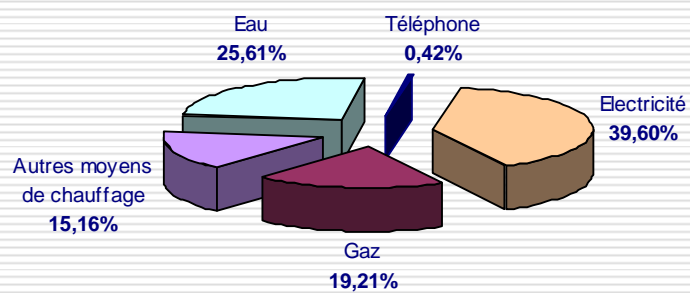
---

- ❑ **Sont susceptibles d'être aidés, les ménages en situation d'impayés, sauf autres moyens de chauffage (devis)**
  - ❑ **Dans la limite de 800 € si l'aide solde la dette**
  - ❑ **Une aide par an par nature d'aide**
  - ❑ **Si les ressources sont inférieures au Quotient social fixé par le règlement intérieur (1.2 RMI pour une personne isolée)**
  - ❑ **Facture de moins de six mois (1 an pour les factures d'eau)**
-

## Aides aux impayés d'énergie

---

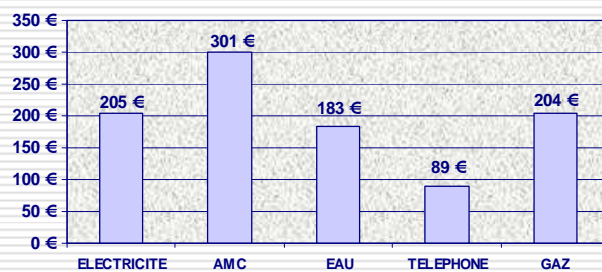
Répartition des aides par nature



## Aide aux impayés d'énergie

---

Coût moyen par nature d'aide



Le montant moyen de l'aide est de 207 €, en diminution de 15,85% par rapport à 2006

---

## Actions de prévention des impayés d'énergie

---

Deux objectifs pour le FSL volet énergie :

- Accorder des aides aux impayés d'énergie
  - Instaurer un dispositif de prévention dans le cadre du marché passé avec Aisne Habitat :
    - Information
    - Diagnostics thermiques
    - Aides aux travaux d'isolation
- 

## Actions de prévention des impayés d'énergie

---

- **Information** : conseils sur la maîtrise d'énergie en direction des travailleurs sociaux, volet étendu aux usagers
- **Diagnostics** : lorsque une consommation anormale d'énergie est détectée par la commission, l'association est missionnée pour réaliser un diagnostic thermique, ou une visite conseil si parc public
- **Volet travaux** : aide plafonnée à 2 000 €

Conditions pour l'isolation des plafonds ou combles (parc privé):

- Être bénéficiaire du FSL « énergie »
  - Les travaux permettent un gain sur la facture énergétique d'au moins 20%
  - Le logement ne présente pas de caractère d'insalubrité ou de dangerosité
-

## Bilan de l'action 2008

---

- En 2008 Aisne Habitat a été missionné 108 fois par le Service Logement pour des diagnostics ou des visites conseils
  - 70 visites enregistrées par le service logement en 2008
  - 27 avis favorables de la commission pour le volet travaux
  - 2 dossiers menés à leur terme (3 600 € d'aide)
- 

## Bilan de l'action 2008

---

- ❖ Les conseils donnés portent sur
  - ❖ l'utilisation de la régulation du chauffage,
  - ❖ la température de chauffage et les abaissements de température,
  - ❖ les consommations d'électricité spécifiques,
  - ❖ la ventilation du logement.

## Bilan de l'action 2008

---

Les gains possibles sont :

- pour l'isolation thermique du plafond haut ou de la toiture : de 3 à 44 %, avec une moyenne de 27 %
- pour l'isolation des murs extérieurs : de 10 à 56 %, avec une moyenne de 27 %
- pour le remplacement de menuiseries : de 2 à 33%, avec une moyenne de 13 %

## Bilan de l'action 2008

---

### Points forts :

- Augmentation des visites et diagnostics  
50 en 2005 et 2006, 70 et plus en 2007 et 2008.
- Identification d'un besoin de conseils, de travaux

### Points faibles :

- Une évaluation qui reste à réaliser, impact sur les impayés d'énergie
  - Un nombre faible de dossiers travaux qui sont menés à leur terme
-

## Perspectives d'évolution

---

- Élargir le dispositif travaux : démarche globale d'isolation des logements (combles, menuiserie, VMC, murs donnant sur l'extérieur)
  - Doubler l'aide du FSL, associer des partenaires pour permettre un financement pouvant atteindre 80 % du coût des travaux (ADEME, ANAH...)
  - Évaluation du dispositif sur les trois volets
- 

## 4. Evolutions : démarche globale

---

- ❖ Démarche globale de performance énergétique
- ❖ Chauffage au bois dans les logements chauffés à l'électricité ou au pétrole, exiger un rendement pour l'appareil et/ou une exigence de performance énergétique du bâti ?
- ❖ Installation d'un chauffe eau solaire individuel.

### 3. Evolutions : seconde amélioration

#### ❖ Bilans Thermiques Simplifiés sur 51 logements

Amélioration	Nombre de logements concernés	Gain supérieur ou égal à 20 %
Isolation thermique des plafonds hauts	19	16
Isolation thermique des murs extérieurs	28	19
Remplacement des menuiseries	21	5

### 5. Conclusion

- ❖ Quels critères et niveau de performance à atteindre ?
- ❖ Comment pourrait intervenir l'ensemble des partenaires ?
- ❖ Quel public viser ? Propriétaire occupant, locataire, bailleurs privés/public ?



GDF SUEZ

## Actions contre la précarité énergétique

Direction Clientèle Habitat et Professionnels

GDF SUEZ

-127-

## Politique & principes appliqués aux Clients Démunis

### Politique

- **Appliquer les textes de loi en vigueur : dispositifs légaux** (ex : non-coupure en hiver pour les clients ayant bénéficié du FSL depuis moins d'un an, tarif spécial de solidarité...), **obligations du contrat de service public**
- **Choix d'être un acteur engagé du développement durable et éthique du Groupe** : faciliter l'accès des plus démunis à l'énergie

### Principes appliqués par la Branche Énergie France / Clients H@bitat & Professionnels :

- **Un client démuné est un client à part entière** : traiter avec le même égard et faciliter les contacts (N°vert, organisation dédiée)
- **Accompagner les politiques nationales et locales (mais ne pas s'y substituer)** : N°réservé aux travailleurs sociaux pour traiter avec les Conseillers en charge de la gestion des clients en difficulté, proximité du réseau solidarité,
- **Favoriser la prévention et la responsabilisation** : éviter l'accumulation de dettes et Orienter au plus tôt vers les services sociaux, pas d'assistantat, gratuité de principe et abandon de dettes exclus, sauf cas exceptionnel,
- **Favoriser le développement de partenariats associatif et autres** : développer des médiations et des actions de prévention (maîtrise des dépenses et économie d'énergie).

**La lutte contre l'exclusion fait partie intégrante d'un service public moderne. Les actions du groupe vont bien au-delà des obligations imposées par la**

Direction Clientèle Habitat et Professionnels

GDF SUEZ

-128-

## Des n° d'appels dédiés, des réseaux solidarité-médiation

- Un N° Azur **0 810 800 801** avec des conseillers généralistes pour la gestion courante du contrat de fourniture.
- Destiné aux clients en situation d'urgence et de précarité, le N° vert solidarité **0 800 106 168** est accessible gratuitement depuis un poste fixe.  
Environ 25 000 appels ont été reçus en 2008.
- Afin d'améliorer nos échanges avec les travailleurs sociaux, un N° Azur dédié a été créé : le **0810 120 975**.  
Environ 160 000 appels ont été reçus en 2008 sur cette boucle.
- Un réseau de 30 correspondants et chargés de mission solidarité couvre le territoire en relation avec les partenaires du FSL, CCAS, CAF, UDAF... Ils sont également les interlocuteurs locaux des associations de consommateurs pour le suivi des litiges.
- Un réseau de 200 points d'accueils des clients en difficulté développé en partenariat avec des associations locales de médiation sociale.

Direction Clientèle Habitat et Professionnels

-129-

## Des relations consolidées avec les FSL

. GDF Suez s'inscrit pleinement dans le cadre légal et assure une réelle coopération de proximité avec les FSL. Une convention a été passée avec l'intégralité des départements métropolitains.

- En plus des 3 millions d'Euros par an inscrits au contrat de service public, GDF SUEZ abonde de 2,5 millions d'Euros par an aux dispositifs FSL, consacre 2,5 millions d'Euros par an à la démarche ISIGAZ (sécurité intérieure gaz), investit 0,85 millions d'Euros dans des actions de lutte contre la précarité énergétique (accord ANAH, action « ECOGAZ ») et 0,8 millions d'Euros pour le fonctionnement du réseau de partenaires de médiation sociale.
- GDF Suez met en œuvre le décret sur les impayés du 13/08/2008 par l'adaptation de son processus de relance et d'information des clients vers les services sociaux et facilite l'accès au Tarif Spécial de Solidarité (TSS) : 220 000 bénéficiaires du TSS immédiat en 2008 (18,7 millions d'Euros), en 2009, 44 millions d'Euros provisionnés pour le TSS .

Direction Clientèle Habitat et Professionnels

-130-

## Des services et conseils adaptés aux clients en difficulté

- **Les Conseillers étudient la situation des clients et proposent le cas échéant des services adaptés :**
  - **Conseils sur la maîtrise des dépenses d'énergie, guide des gestes éco-citoyens sur le site GazdeFranceDolceVita**
  - **Ré-échelonnement de la facture en 3 fois en 1ère instance, plan d'apurement jusqu'à 10 mensualités en cas d'aide FSL partielle, adaptations possibles en concertation avec les services sociaux**
  - **Conseil Tarifaire Simplifié (gratuit), selon les usages et l'occupation de la résidence**
  - **Point Économie d'Énergie (gratuit), bilan des consommations moyenne GN par usage, conseils personnalisés (régulation, isolation, rénovation de l'installation...), estimation de la future facture**
  - **Diagnostic Qualité Sécurité gaz (40€, gratuit pour les clients « démunis »)**
  - **Diagnostic Qualité électricité (80€) ou 2 Énergies (149€),**
  - **Diagnostic Dolce Vita Économie d'Énergie (199€)**
  - **Assurance Facture Dolce Vita (3€/mois) : perte d'emploi, invalidité, décès, etc. jusqu'à 5000€/an sur facture**
  - ...

## L'accueil des clients en difficulté dans nos Points partenariaux d'Accueil et d'Orientation (PPAO)

- **A l'automne 2006, GDF Suez a décidé de développer des partenariats avec le monde associatif pour créer un réseau d'accueils dans le but d'améliorer sa proximité avec les clients en difficulté et prévenir les impayés**
- **Les médiateurs de nos partenaires agissent au quotidien auprès de ces populations et ont une grande expérience de la médiation sociale. Pour notre compte, ils assurent des prestations :**
  - **d'accueil dans leurs locaux, d'information : compréhension de la facture, courriers, modes de paiement, tarifs sociaux, remise de brochures...**
  - **de conseil (maîtrise des dépenses d'énergie, attestation TPN - TSS...**
  - **et, au besoin, de mise en relation et de médiation avec les Conseillers solidarité de GDF Suez (négociation de plan d'apurement de leur dette...) et/ou les services sociaux (instruction d'un dossier de demande d'aides...).**
- **Par principe, les partenariats sont menés conjointement avec d'autres entreprises (eDF, RATP, Véolia, Lyonnaise des Eaux, bailleurs publics, transporteurs urbains...) ou en complément d'activité.**
- **Un réseau de 200 PPAO à fin 2008 maille l'ensemble du territoire national et doit encore être développé : PIMMS, PSP- Médiance, Régies de Quartiers, SOS familles, UNA, Femmes relais...**

## Des actions de lutte contre la précarité énergétique

• Des actions « solidarité énergies » sont menées. Elles préfigurent ce que pourront être les actions du Groupe envers les ménages défavorisés en application des dispositions qui seront prochainement déclinées du Grenelle de l'Environnement :

- Convention avec l'ANAH le 11/02/2009: sur-abondement de 800€ des éco-primes de 1000€ versées par l'ANAH pour 1000 ménages à revenus « très sociaux » effectuant des travaux générant au moins 30% d'économies d'énergie (opérations OPAH, PIG...).
- Actions expérimentales « ECOGAZ » visant à inciter et à accompagner des propriétaires occupants en précarité énergétique à réaliser des travaux d'économies d'énergie : CRESUS / Roubaix, GEFOSAT / FATMEE Hérault, Aude Habitat, CALD 26, PACT Loire et PACT Roanne, CG17, CU Grand-Nancy.
- Prêt à Taux Zéro Solféa : résidence principale, logement en location ou copropriété ; durée 10 ans, jusqu'à 30 000€ cumulables avec les autres aides, prêts et crédits d'impôts ; travaux par des professionnels avec au moins 2 prestations prévues au bouquet

• Des actions de médiation à l'initiative de l'entreprise, dite médiation « sortante », sont expérimentées en vue d'un déploiement sur 40 agglomérations à partir de 2010 :

- Médiance 13 / Marseille, Médiance 34 / Montpellier, PIMMS de St Etienne, Dijon, Brest, Caen, PSP de Lille.

GDF SUEZ

Direction Clientèle Habitat et Professionnels

-133-

## 1<sup>er</sup> Congrès National des Fonds Solidarité Logement :

### Bilan :

⇒ Nous pouvons affirmer que la lutte contre la précarité énergétique mobilise un grand nombre d'acteurs : conseils généraux, FSL, partenaires, associations (ADEME), fournisseurs (EDF, GDF Suez...)

Ainsi, pour tenter de résoudre certaines difficultés de grands types d'aides ont été institués : aides financières, techniques, diagnostics et actions de prévention. Toutefois, des questions subsistent encore : dans quelle mesure pouvons-nous évaluer la précarité énergétique (quelles échelles, quels critères...), devons nous différencier les aides en fonction des publics visés :

Les locataires peuvent bénéficier d'un Diagnostic Performance Énergie ou autres actions de médiations.

Certains propriétaires précaires se voient allouer des fonds spécifiques pour travaux (ANAH).

Comment pouvons nous harmoniser l'action des FSL pour lutter contre la précarité énergétique ?

En agissant sur le bâti et notamment par une intermédiation entre propriétaire et bailleurs, en oubliant pas pour autant d'aider et d'accompagner, voir de rééduquer les publics bénéficiaires en les conduisant vers d'avantage d'autonomie... En appelant à une véritable prise de conscience énergétique !